



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Durée de l'isolement des patients positifs à la covid-19

Question écrite n° 44286

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la durée d'isolement des patients positifs à la covid-19. Selon le protocole sanitaire en vigueur, une personne positive ayant un schéma vaccinal complet doit s'isoler strictement pendant 7 jours pleins après la date du début des symptômes ou la date du test positif. Elle peut mettre fin à son isolement au cinquième jour en cas de test négatif et en l'absence de symptômes. Les personnes non vaccinées ou disposant d'un schéma vaccinal incomplet doivent quant à elle s'isoler strictement pendant 10 jours et peuvent rompre leur isolement en cas de test négatif et en l'absence de symptômes au septième jour. Au mois de janvier 2022, une étude japonaise publiée par le National Institute of Infectious Diseases a démontré que le pic de charge viral pour le variant omicron serait différent des autres. En effet, pour ce variant, le pic apparaîtrait entre 5 et 9 jours après la contamination. Selon l'étude, certains patients ont une charge déjà élevée à J+1 et cette dernière pourrait s'étendre jusqu'à 9 jours et même au-delà. Des remontées de terrain le prouvent. Ces nouvelles données scientifiques méritent une attention particulière car des patients rompent leur isolement en étant possiblement toujours contaminants. Les résultats de cette étude démontrent que la stratégie d'isolement des personnes touchées par la covid-19 devrait être révisée. C'est pourquoi elle lui demande s'il entend prendre de nouvelles mesures relatives à l'isolement des patients atteints par la covid-19 suite à la publication de cette étude japonaise.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44286

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 943

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)